

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 4 avril 2023**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2023-04-04-15 | Finances Communales - Budget du CCAS -
Affectation des résultats exercice 2022**

Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12

Nombre de pouvoir : 3

Nombre d'excusés : 2

Convoqué le 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril, à 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray, Vice-Présidente.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Nicole Auvray, Madame Murielle Renaux, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Florence Boucard, Monsieur Didier Burg, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Danielle Boulais.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Annie Geslin donne pouvoir à Monsieur Alain Goussault.

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Karine Pégon, Madame Michèle Henry.

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- La loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales.

Considérant :

- Qu'en M14, les résultats 2022 doivent faire l'objet d'une affectation :
 - Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,
 - Soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,
- Que les résultats 2022 doivent combler en priorité le besoin de financement.

Le Conseil d'administration décide :

- D'affecter les résultats comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur (exercice 2021)	92 914.41
Résultat de l'exercice (exercice 2022)	11 099.69
Résultat de clôture « 001 » (exercice 2022)	104 014.09
Solde des restes à réaliser (exercice 2022)	- 3 516.00
Excédent de clôture (exercice 2022)	100 498.09
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur (exercice 2021)	476 731.24
Résultat d'exercice (exercice 2022)	- 19 044.61
Résultat de clôture à affecter (exercice 2022)	457 686.63
AFFECTATION DES RESULTATS	
Report à nouveau créditeur en section d'investissement (001)	104 014.09
Report à nouveau créditeur en section de fonctionnement (002)	457 686.63

Le Président est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Par : 15 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 07/04/2023

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20230404-2023-04-04-15-DE

Publié ou notifié : **1 8 AVR. 2023**